**MODALITES D’ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS**

**SAISON 2023**

Le championnat de France des clubs en Duathlon et Triathlon comporte 3 divisions.

L’organisation est identique en Duathlon et en Triathlon.

**Modalités d’accès**

*Division 3*

Course Régionale

* Duathlon de Meaux le 2 avril
* Triathlon de Versailles le 28 Mai

*Quota 2022: les 14 premières équipes féminines et 14 premières équipes masculines accèdent à la ½ finale*

½ Finale Zone Nord

* Duathlon à Noyon le 25 Juin 2023
* Triathlon

*Quota 2022: : les 7 premières équipes féminines et 7 premières sont qualifiées pour la finale*

Finale

* Duathlon
* Triathlon à Avallon (89) le 17 Septembre

*Quota 2022 : les 3 premières équipes féminines et 3 premières équipes masculines accèdent à la Division 2 pour la saison 2024*



**Règles de participation**

Pourront participer et prétendre à un classement ou titre du championnat de France, régional ou départemental, uniquement les athlètes pour lesquels(les) la demande de licence compétition Fédération Française de Triathlon aura été validée informatiquement dans l’application fédérale par la ligue régionale :

* + en cas de mutation : au plus tard le 31 janvier 2021,
  + en l’absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l’épreuve concernée

L’ensemble des participants d’un même club porteront la même tenue de leur club durant la course et sur le podium.

***Cas des clubs de D1 et de D2 de Triathlon***

*Les équipes engagées en D3 par les clubs de D1 ou de D2 ne peuvent être composées que de concurrents n’ayant participé à aucune étape de D1 ou de D2 de Triathlon, avant la ½ finale pour participer à celle-ci, ou de la finale pour cette course. Cette règle ne s’applique pas pour les licenciés jeunes et de nationalité française.*

*Leur classement à l’issue de la finale nationale de D3 ne leur permet pas d’accéder en D2.*

Sur l’épreuve régionale, pas de limite de nombre d’inscrits par club.

Sur la demi-finale et la finale, les clubs pourront inscrire **cinq concurrent(e)s maximum constituant l’équipe de course,** dont au minimum trois athlètes de nationalité française, présents sur la ligne de départ.

Les clubs labellisés à minima « École de Triathlon\*\* » pourront également inscrire deux concurrent(e)s maximum de catégories cadet (selon le format de course), junior ou U23qui devront obligatoirement être de nationalité française. Ils ne participeront pas au classement club et leur emplacement dans le box de départ et dans l’aire de transition devra être différent de celui de l’équipe de référence.

Pour la D1, D2, D3, seuls les athlètes licenciés au plus tard le 31 janvier 2021 peuvent courir.

**A partir des ½ finales**

* L’inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition.

*Ces modalités sont soumises à la Réglementation Sportive et peuvent donc évoluer au cours de la saison.*

